

## INTERNEMENT / SOINS

---

Par Profil supprimé Postée le 31/03/2018 20:35

Bonjour,

Est-il possible d'interner de force un alcoolique de long date qui devient violent et provocateur ?

Cordialement

---

### Mise en ligne le 03/04/2018

Bonjour,

Vous souhaiteriez savoir s'il est possible de faire hospitaliser « de force » une personne dépendante à l'alcool qui aurait un comportement agressif.

Par principe, on ne peut pas obliger quelqu'un à arrêter l'alcool s'il ne le souhaite pas. De ce fait, une hospitalisation sous contrainte n'est possible qu'en cas de troubles psychologiques graves (troubles psychotiques, crise suicidaire, crise de violence, ...) et se fait dans des services de psychiatrie. Cette demande doit être effectuée par un proche auprès d'un médecin qui doit attester de la fragilité mentale de la personne à hospitaliser.

En cas de crises de violences, vous pouvez appeler des services d'urgence (pompiers, SAMU) en leur précisant les faits. Par la suite, s'ils considèrent que l'état de la personne nécessite une hospitalisation, ils pourront la conduire aux urgences.

Dans le cas de violences, sachez également que vous pouvez porter plainte auprès des services de police. Cette démarche reste souvent très difficile à mettre en place, surtout lorsqu'il s'agit d'un proche. Mais si vous vous sentez en danger, cela peut-être une manière de vous protéger.

A titre d'information, sachez que vous avez la possibilité d'être reçue par des professionnels de santé (médecins, psychologues, psychiatres, ...) qui exercent dans des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces structures, spécialisées dans la prise en charge des dépendances, reçoivent les usagers mais également leur entourage. Vous y trouverez une écoute et un soutien nécessaires afin d'y voir plus clair et de prendre, éventuellement, les décisions les plus adaptées.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un CSAPA proche de chez vous.

Si vous souhaitez échanger de façon plus approfondie sur les questions que vous vous posez, vous pouvez joindre nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au 0980980930, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

### CENTRE CHIMÈNE- SITE D'ISSY LES MOULINEAUX

35, boulevard Gambetta  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Tél : 01 46 45 61 46

Site web : [www.chimene.org](http://www.chimene.org)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30-13h00 et de 14h-19h. Jeudi de 14h à 19h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations des jeunes de 12 à 25 ans, sur rendez-vous le mercredi de 14h et 19h, accompagnement parental possible.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

#### En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service

